COMMUNE D'OSSELLE-ROUTELLE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2017 qui s'est tenue à la Mairie déléguée de Routelle

Conseillers présents : 14

M. DAGON-LARTOT – M. BAÏOTTO – Mme BOILLOT– M. BOUVERET – Mme BULLIARD – M. CUCHE– Mme GEGOUT – Mme GRAPPEY – Mme GRILLON – M. HYVERNAT – M. LOLLIOT – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – M. PRETET

Conseillers excusés : 2
Mme GODAIN qui donne procuration à Mme BOILLOT – M. LARTOT

Conseillers absents : 2
M. KHELIFI – M. LAFFIN

La séance est ouverte à 20h05
Secrétaire de séance : Mme GRILLON.

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2017

Les Conseillers n'ayant pas d'observation à émettre, il est proposé au vote :

Vote : Contre :0 ***Abstentions :2*** ***Pour : 11***
Adopté à la majorité.

Arrivée de Messieurs MICHELIN et BOUVERET

2 – Annulation de la délibération n° 10 du 29 août 2017 « Délégation du Conseil Municipal au Maire : devis » et prise d'une nouvelle délibération

Les services de la Préfecture indiquent que la délibération de déléguer aux « Maires, aux Maires délégués et aux adjoints » n'est pas conforme à la loi ; elle doit être annulée, et reprise différemment.

Vote : Contre : 0 ***Abstention : 0*** ***Pour : 15***
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La délibération est reprise en précisant que les Conseillers donnent à Monsieur le Maire la possibilité de signer des devis d'un montant inférieur à 2500 € hors taxes.

Vote : Contre : 0 ***Abstention : 0*** ***Pour : 15***
Cette délibération est adoptée à l'unanimité

3 – Fonds Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété (FAAD) en difficulté

L'objectif de ces fonds est de soutenir les ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier. La participation des communes permet d'alimenter ces fonds. Elle est calculée au nombre d'habitant au 1er janvier 2017, soit, pour notre commune qui compte 957 résidents, cela représente 583,77 € pour le FSL à 0,61 €/habitant, et 287,10 € pour le FAAD à 0,30 €/habitant.

Vote : Contre : 0 ***Abstention : 1*** ***Pour : 14***
Cette délibération est adoptée à la majorité

4 – Modification des statuts de la C.A.G.B. : transferts des compétences eau et assainissement

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification des statuts de la C.A.G.B. qui concerne le transfert des compétences optionnelles « eau » et « assainissement », la mise à jour de la liste des communes membres de la C.A.G.B. suite à l'extension du périmètre à 15 communes et à la création de la commune nouvelle de Chemaudin-et-Vaux.
Une entrée en vigueur au 1er janvier 2018 sera ensuite entérinée par arrêté préfectoral si ces nouveaux statuts sont adoptés par la majorité qualifiée des communes de la C.A.G.B.

Vote : Contre : 0 ***Abstention : 1*** ***Pour : 14***
La délibération est adoptée à la majorité

Monsieur DAGON-LARTOT et Madame OLSZAK sortent de la salle pour l'étude et le vote du point n° 5

5 – Travaux de voirie sur Routelle : choix du prestataire

Le 1er adjoint informe les conseillers des travaux de voiries à réaliser sur le quartier de Routelle :
- Réfection de l'enrobé sur le Chemin du dessus du Village,
- Création d'un triangle surélevé sur le rond-point RD13
- Réfection de l'îlot central RD 106
- Mise en place enrobé parking de la Coutotte (une subvention au titre de la D.E.T.R. a été demandée pour cette opération)

5 entreprises ont été consultées et 3 nous ont fait parvenir une offre résumée ci-dessous en 2 lots :

		T.P LARTOT	ROGER MARTIN	COLAS
Devis 1	Création parking Coutotte	6 636.00	6 120.00	7 759.46
	TOTAL T.T.C	7 963.20	7 344.00	9 311.35
Devis 2	Îlot Giratoire RD 13	1 610.00	1 500.00	1 800.75
	Îlot Central RD 106	2 110.00	1 500.00	646.50
	Enrobé Chemin du Dessus du Village	3 261.00	4 672.00	8 962.00
	TOTAL H.T	6 981.00	7 672.00	11 409.25
	TOTAL T.T.C	8 377.20	9 206.40	13 691.10
	TOTAL H.T	13 617.00	13 792.00	19 168.71
	TOTAL T.T.C	16 340.40	16 550.40	23 002.45

Lot 1 : le choix se porte sur l'entreprise ROGER MARTIN

Vote : Contre : 0 ***Abstention : 0*** ***Pour : 13***
La délibération est adoptée à l'unanimité

Lot 2 : le choix se porte sur l'entreprise T.P LARTOT

Vote : Contre : 0 ***Abstention : 6*** ***Pour : 7***
La délibération est adoptée à la majorité

Retour de Monsieur DAGON-LARTOT et Madame OLSZAK dans la salle

6 – Signalisation extinction nocture de l'éclairage public : demande de subvention au Grand Besançon

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'extinction nocturne de l'éclairage public sera bientôt mise en place sur la totalité de la commune d'Osselle-Routelle (hors Arenthon), et qu'il convient de procéder à l'installation de la signalisation routière adaptée répondant à celle prescrite par la C.A.G.B. ainsi qu'aux normes en vigueur. 4 offres ont été reçues.
- Franche Comté Signaux pour un montant de 1 912,65 € HT, soit 2 295,18 € TTC
- Roland Pose Signalisation pour un montant de 2 175,80 € HT, soit 2 610,96 € TTC
- T1 pour un montant de 2 451,00 € HT, soit 2 941,20 € TTC
- Signaux Girod pour un montant de 1 634,16 € HT, soit 1 960,99 € TTC

L'offre de Signaux Girod est retenue. Le visuel pour les panneaux d'entrée de commune (clocher comtois) est choisi.

Vote : Contre : 0 ***Abstention : 0*** ***Pour : 15***
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Cette opération peut être subventionnée par la C.A.G.B. à hauteur de 50 % du montant HT selon le plan de financement suivant :

Prix prestation :	1 634,16 € HT
Fonds propres :	1 143,91 €
Subvention (50 %) :	817,08 €
Montant TTC :	1960,99 € TTC

Vote : Contre : 0 ***Abstention : 0*** ***Pour : 15***

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – Litige bornes Monsieur FILIPPI : devis du géomètre expert

La commune d'Osselle avait engagé des travaux dans les années 1990 pour l'évacuation des eaux pluviales rue de l'écluse, et 3 bornes avaient été alors enlevées du terrain de Monsieur Filippi par l'entreprise prestataire qui a omis de les remettre en place. Ce litige dénoncé par Monsieur Filippi dure depuis près de 20 ans ; il demande à nouveau à la commune leur remise en place. Le défenseur des droits a été saisi pour cette affaire et il nous conseille de faire procéder à la pose des bornes manquantes pour régler ce différend qui n'a que trop duré. Il est impossible maintenant de se retourner contre l'entreprise prestataire. Cette opération sera à prévoir au budget 2018.

Vote : Contre : 0 ***Abstention : 0*** ***Pour : 15***

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Changements de locataires sur 2 logements de Routelle
- Demande de M. Mirablon de racheter du terrain municipal quartier Osselle
- Aménagement intersection rues Château Grillot – Ecluse : une rencontre a eu lieu avec M. Henriot. L'étude continue avec le cabinet BEJ
- Des tuiles sont tombées du clocher de l'église d'Osselle. Une intervention rapide a permis de remédier au problème.

la séance est levée à 20h50

Pour le Maire, Pierre DAGON-LARTOT

MAIRIE D'OSSELLE-ROUTELLE 25810

Par délégation, le 1er Adjoint,
Jean BAÏOTTO

RELANCE POUR L'AFFOUAGE

Avis aux affouagistes : vous avez jusqu'au **mercredi 18 octobre** pour vous inscrire en Mairie. Merci d'apporter l'attestation de votre assurance responsabilité civile pour l'affouage.